Règlement local de publicité intercommunal Eurométropole de Metz Zonage des enseignes Tome 3 - Annexes Document arrêté en Conseil Métropolitain le 03/06/2024 Document soumis à l'approbation en Conseil Métropolitain le XXXXXX Sources : Communes, bâtis, parcelles : DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2023 Réseau routier et ferré : Bd Topo - IGN © 2022 Réalisation: Eurométropole de Metz Date de réalisation: 28/05/2024 ETZ REGERMATICAL DE PUBLICITE DE PU Légende ZE1 : secteurs d intérêt patrimonial ou naturel ZE2 : secteurs urbains mixtes ZE3 : secteurs d activités économiques Secteur hors agglomération — Trongon de route Limites communales Limites parcellaires

